

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GESTYS VALEURS FAMILIALES

CODE ISIN PART C : FR0010946574

Ce FCP est géré par la société GESTYS

« FIA soumis au droit français »

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des actions de la Zone Euro, sur la durée de placement recommandée. Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance du FIA pourra être rapprochée de celle de l'indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori EUROSTOXX 50 Total Return.

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

L'indice EUROSTOXX 50 Total Return est exprimé en euro et retenu en cours de clôture, dividendes réinvestis.

#### La stratégie d'investissement

Le portefeuille du FCP est constitué majoritairement de sociétés européennes de moyennes et de grandes capitalisations, sur tous secteurs d'activité. Le gérant privilégiera les sociétés ayant un actionnariat à dominante familiale avec une vision long terme. Cette première sélection s'effectue sur l'analyse du « business model » des sociétés et sur la qualité de son management.

A la suite de cette sélection qualitative, le gérant utilise dans sa gestion les résultats de l'Analyse Technique quotidienne et des signaux d'achat ou de vente qu'elle fait apparaître.

Les titres de taux sont sélectionnés sur la base d'une analyse crédit de l'émetteur effectuée par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations de crédit émises par les agences mais privilégie sa propre analyse, cette analyse peut être confortée par les notations d'agences de notation.

**Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :**

- De 0% à 100% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
  - de 0% à 20% aux marchés des actions de petites capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros) ;
  - de 0% à 10% en actions hors zone euro mais libellées en euro.

■ De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celles des agences de notation ou non notés, dont :

- de 0% à 5% en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou devenu non notés.

■ De 0% à 25% sur les marchés des obligations convertibles via des OPC.

**Le FIA n'est pas exposé au risque de change.**

**Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.**

Le FIA peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 50% de son actif net en OPCVM de droit français ou européen, et jusqu'à 30% en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action et de taux, sans entraîner une surexposition du portefeuille

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale

**Durée de placement recommandée :** Supérieure à 5 ans

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 12 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du même jour.

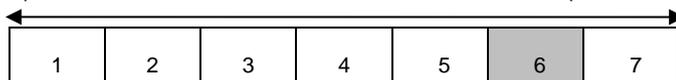
La valeur liquidative est calculée chaque vendredi sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de Bourse (calendrier Euronext SA).

En outre, une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de bourse du mois de décembre de chaque année; celle-ci ne pourra pas servir de base à des souscription/rachats.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



#### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition forte aux actions, y compris de petite et moyenne capitalisations, qui peuvent induire des fluctuations fortes et une volatilité élevée de la valeur liquidative, donc un profil de risque et de rendement élevé.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

- **Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

- **Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

- **Risque de liquidité :** Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

## FRAIS

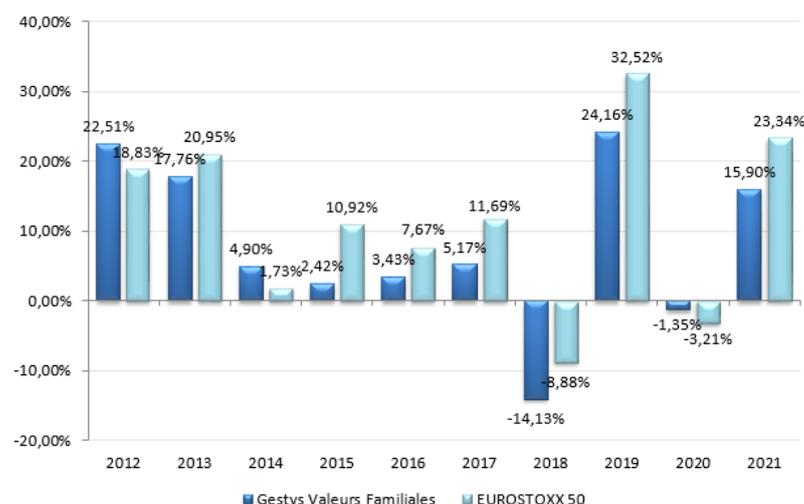
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2,50%
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. <i>Dans certains cas l'investisseur peut payer moins.</i> L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	3,39% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section Frais du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet [www.gestys.com](http://www.gestys.com)

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par Le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



### AVERTISSEMENT

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance du FIA est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

**DATE DE CREATION DU FIA : 14/01/2011**

**DEVISE DE LIBELLE : Euro**

**CHANGEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE : A compter du 22/10/2019, l'indicateur de référence CAC 40 Net TR (clôture) est abandonné. L'indice EUROSTOXX 50 Total Return (Code mnémorique Bloomberg SX5T/ Code ISIN EU0009658152) est utilisé depuis cette date comme indicateur de référence a posteriori.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person.

**NOM DU DEPOSITAIRE :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**GESTYS – 37, rue des Mathurins– 75008 PARIS**

**Tél : 01 55 04 88 70**

**ADRESSE WEB :** Ces documents sont également sur [www.gestys.com](http://www.gestys.com)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Auprès de la société de gestion.

### REGIME FISCAL :

#### Eligibilité au Plan d'Epargne en Actions (PEA)

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par Le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par Le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.

Ce FIA est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

**La responsabilité de GESTYS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.**

**Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**GESTYS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/05/2022.**